

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
ET DE GOUVERNEMENT



ACTE ADDITIONNEL N° 08/2011/CCEG/UEMOA
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
(UEMOA)

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

- VU le Traité de l'UEMOA, notamment en ses articles 16, 17, 18 et 19 créant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant ses fonctions ;
- VU les dispositions de l'article 33 du Traité de l'UEMOA, sur les modalités de désignation du Président de la Commission ;
- VU l'Acte additionnel n°03/2011/CCEG/UEMOA du 26 août 2011, portant nomination des Membres de la Commission ;
- VU l'Acte additionnel n°04/2011/CCEG/UEMOA du 26 août 2011, portant nomination d'un membre de la Commission de l'UEMOA ;
- VU l'Acte additionnel n°06/2011/CCEG/UEMOA du 21 octobre 2011, portant nomination d'un membre de la Commission de l'UEMOA ;
- VU l'Acte additionnel N°07/2011/CCEG/UEMOA du 16 novembre 2011, sur la présidence de la Commission de l'UEMOA ;

SOUCIEUSE

d'assurer le fonctionnement régulier des Organes de l'Union,
en l'occurrence, la Commission ;

SUR

proposition du Gouvernement de la République du Sénégal ;

DECIDE :

Article premier :

Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE est nommé Président de la Commission de l'UEMOA.

Article 2 :

Le mandat de Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE dans les fonctions de Président de la Commission de l'UEMOA, court à partir de la date de sa prise de fonction.

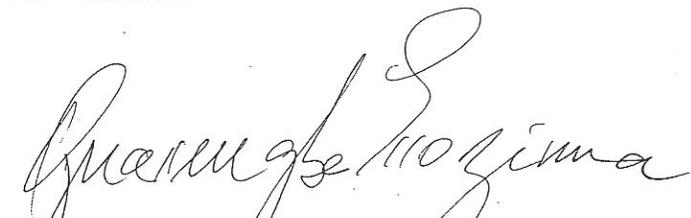
Article 3 :

Le présent Acte additionnel entrera en vigueur à compter de sa date de signature et sera publié au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Lomé, le 16 NOV 2011

Pour la Conférence des Chefs d'Etat
et de Gouvernement,

Le Président



S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE